



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2015-119**

**\* \* \***

**Objet :**

**Cession au domaine public de la parcelle BH 41  
rue du Maréchal Joffre**

Délibération affichée le :

**L'an deux mille quinze et le quinze décembre à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine (arrivée à 19h50) – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie — SANCHEZ Marie-Hélène – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno –LONGIN Thierry — DEBEAUCHE Christine –DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie (départ à 20h00) – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie

**Pouvoirs :** LABEUR Martine à SERVEL Olivier - DEHAIL Francine à SOREL Joëlle - FALZON Serge à BLANES Michel - BONNET Jean-louis à SOTO Jean-François - POURTIER Jean Luc à COLOMBIER François – MATEO Amélie à SANCHEZ Marie-Hélène - LECOMTE Olivier à GOMEZ René – SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

**Absents :** MM. EDMOND-MARIETTE Gérard - DEJEAN Anne Marie

Convocation du 7 décembre 2015

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la cession au domaine public de la parcelle cadastrée BH 41, rue du Maréchal Joffre, d'une superficie de 5 m<sup>2</sup>, à titre gracieux, par GUIRAUDON AMENAGEMENT.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété ainsi que tous les documents afférents à cette transaction, sachant que les frais d'acte seront pris en charge pour moitié par la commune.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété ainsi que tous les documents afférents à cette transaction, sachant que les frais d'acte seront pris en charge pour moitié par la commune.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.